



## Licenciement économique et arrêt maladie

-----  
Par route

Bonjour

Je travail pour un grand group de restauration collective dans un restaurant d'entreprise depuis 26 ans.

Notre groupe a dénoncé le contrat auprès du client de cette entreprise pour des raisons financière, en respectant un préavis de 3 mois.

Ce client n'a pas trouvé de remplaçant...c'y est pris un peu tard...donc la fin du préavis arrive au 27/2/15 et donc fermeture du restaurant. Ce client vient seulement ce jour de nous en informer.

Notre groupe ne peut pas nous reclasser et donc nous allons être licencié économiquement.

Il y a t il un délai pour être informer de ce licenciement au vu de la date tardive. A ce jour nous n'avons rien reçu.

Le moral n'y étant plus ,est ce risque grand chose en me mettant en arrêt maladie pour les deux semaines restantes à venir?